



# FICHE TECHNIQUE

## Cassettes mites et larves x2



*Des solutions adéquates pour lutter contre tous types d'insectes, développées d'après l'étude du comportement des insectes et testées en laboratoire indépendant et reconnu.*

**CARACTÉRISTIQUES**  
Effet préventif et curatif, action immédiate. Ces cassettes spécial placards protègent les lainages, fourrures, tissus, etc, des mites et des larves. Produit prêt à l'emploi. Ne tache pas grâce au boîtier protecteur.

**UTILISATION**  
Penderies, armoires, placards...

**MODE D'EMPLOI**  
1 cassette pour 3 m<sup>3</sup> maximum. Sortir la cassette de son enveloppe protectrice. Suspendre la cassette à la tringle. Veiller à ne pas la mettre au contact direct des vêtements afin de laisser circuler l'air.

**RECOMMANDATIONS**  
N'ouvrir l'enveloppe protectrice qu'au moment de l'utilisation. Ne pas laisser les placards ouverts. Pour pouvoir renouveler la cassette au bon moment (6 mois après), noter la date de mise en œuvre sur le boîtier. Pour stopper l'efficacité, retirer la cassette et aérer 15 minutes.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.



**2 cassettes**  
**COMPOSANT** : Vaporthrine (CAS 54406-48-3) : 14,3 g / 100 g dans la solution d'imprégnation.  
**Date de péremption** : à utiliser jusqu'à 5 ans après la date de production inscrite sur l'emballage.  
**Type de préparation** : produit diffuseur de vapeur (VP).



**N° Vert 0 800 09 2000**  
Fabriqué en France - SAS BRUNEL CHIMIE DÉRIVÉS  
BP 14 - F 59260 HELLEMES  
Internet : [www.kapo.com](http://www.kapo.com)  
3 365000 031223

"Le contenu de cette fiche technique est susceptible d'être modifié par la société BRUNEL CHIMIE DERIVES".

Code article : 3122

Date : 01/06/2010  
FT.01 / Procédure AQ.10